

Burundi : La justice confirme la victoire d'Evariste Ndayishimiye à la présidentielle

@rib News, 04/06/2019 Source Xinhua La Cour constitutionnelle du Burundi a annoncé jeudi avoir validé les résultats de l'élection présidentielle du mois dernier, déclarant le candidat à la présidentielle du parti au pouvoir, Evariste Ndayishimiye, président élu. Les électeurs burundais s'étaient rendus aux urnes le 20 mai pour élire un nouveau président, les députés et les conseillers communaux.

Le 25 mai, la Commission électorale nationale indépendante avait déclaré M. Ndayishimiye, du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD, au pouvoir), vainqueur de l'élection présidentielle avec 68,72% des voix, suivi d'Agathon Rwasa, du Conseil national pour la liberté (CNL) avec 24,19% des voix. Dans les résultats finaux annoncés à Bujumbura, la plus grande ville du Burundi, par le président de la Cour constitutionnelle Charles Ndagijimana, M. Ndayishimiye a remporté 68,70% des voix et M. Rwasa 24,18%. Le tribunal a également déclaré que les plaintes contre les résultats provisoires déposées par M. Rwasa n'étaient pas fondées et étaient donc nulles et non avenues. M. Rwasa avait porté plainte devant la Cour constitutionnelle pour contester les résultats provisoires, affirmant que les élections avaient été marquées par plusieurs irrégularités. En vertu de la Constitution promulguée en juin 2018, le mandat présidentiel est prolongé de cinq à sept ans et le président peut exercer deux mandats consécutifs. Evariste Ndayishimiye, né en 1968, est actuellement le secrétaire général du parti au pouvoir. Auparavant, il a été ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique. Il a également été successivement chef du cabinet militaire à la présidence, puis chef du cabinet civil du président Pierre Nkurunziza.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});